

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

Objet :

Validation Avenant Contrat
Bourg Centre Occitanie
2022-2028

N° : D - 2023 -09-06 - 03

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Jean-François GUIBERT, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, M. Didier MONTIER à M. Yann RAMIREZ.

Absents : MM. Julien PUJOL, Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Myriam AGUILA

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. Les Bourgs-Centres doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération, la Région poursuit et approfondit cette démarche pour la période 2022-2028 avec pour objectif d'impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Les contrats Bourg-Centres actuels dits « de 2ème génération » se matérialisent par des contrats-cadres qui définissent une feuille de route jusqu'en 2028.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes La Domitienne et la Commune de Lespignan.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Lespignan, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie CA Béziers Méditerranée / CC La Domitienne, dont il est un sous-ensemble.

Le jeudi 13 avril 2023, l'avenant du contrat Bourg-Centre de Lespignan a été présenté lors du comité de pilotage du contrat territorial Occitanie CA Béziers Méditerranée / CC La Domitienne, en présence de la Région Occitanie, de la CA Béziers Méditerranée, de la CC La Domitienne et des communes bénéficiaires de ce dispositif.

L'avenant du contrat Bourg-Centre de Lespignan ci-annexé a été validé en Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie du 9 juin 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De valider le contrat Bourg-Centre Occitanie de Lespignan,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant du contrat Bourg-Centre Occitanie de Lespignan,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

- Valide le Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028 de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du Bourg Centre Occitanie 2022-2028 de la commune de Lespignan tel qu'annexé à la présente ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 13 SEP. 2023

Et publication ou notification

Du 15 SEP. 2023

Le Maire

La Secrétaire,

Le Maire,



Myriam AGUILA



Jean-François GUIBERT

